

Présents: Mlle SAURY, Mme JUIF, Mme PERROD, Mme PERRIN, M. MILLOT, M. SATTLER (enseignants),
Mme GRANDHAY, Mme JEANMOUGIN, Mme LOPES-PAQUET, Mme TISSERAND, Mme
MACHUREY, M. MORIN, M. ARQUINET, M. NOIROT (parents d'élèves),
M. DEMESY (Conseiller municipal),
Mme ACCURSI (DDEN).

Excusés: Mme FERMET, M. PINI (Maire-Adjoint délégué à l'Enseignement, la Jeunesse et la Vie Etudiante)

Absente: Mme SILVAIN (Conseillère municipale)

La séance est ouverte à 18 h 00.

1- Installation du Conseil d'école :

La secrétaire de séance est Mme Perrin.

Les résultats du vote sont communiqués aux membres. M. Sattler fait remarquer que la participation est bonne (118 votants pour 166 inscrits soit une participation de 72%). Il souligne également que la plupart des parents ont voté par correspondance.

M. Sattler ajoute qu'il incombe aux représentants de parents élus d'informer les familles des dates de Conseil d'école et d'en diffuser le compte-rendu.

M. Sattler rappelle l'ordre du jour.

2- Attributions du Conseil d'école :

M. Sattler rappelle les personnes qui sont membres du Conseil d'école et les points sur lesquels le Conseil peut être amené à discuter. Il demande également à Mme Accursi (DDEN) de rappeler son rôle. Un exemplaire du document accompagnant les bulletins de vote est distribué aux différents membres.

→ Diffusion du compte-rendu du Conseil d'école. Le Conseil d'école décide:

- de remettre 1 exemplaire papier ou d'envoyer par mail un exemplaire à ceux qui le souhaitent,
- d'afficher 1 exemplaire sur le panneau d'affichage de l'école,
- d'informer les parents avec un mot dans le cahier de liaison que le compte-rendu du Conseil d'école est :
 - affiché sur le panneau d'affichage de l'école,
 - que les parents peuvent obtenir, s'ils le souhaitent, un exemplaire du compte-rendu sous forme papier ou par mail.

3- Absentéisme: M. Sattler fait la lecture d'un extrait de la Circulaire du 29 mai 2009 : *Prévenir l'absentéisme et le décrochage*
« Le droit à l'instruction de chaque enfant est une valeur et un acquis fondamentaux de notre République. Ce droit garantit l'accès aux savoirs, à la culture, et à la formation professionnelle. Il permet de former des citoyens responsables et solidaires. Pour atteindre cette mission, la priorité de l'Education Nationale est de s'assurer que tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, soumis à l'obligation scolaire, fréquentent assidûment l'établissement dans lequel ils sont inscrits. »

Il ajoute que le règlement départemental des écoles indique que:

« Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre d'appel tenu par l'enseignant. Le règlement de l'école fixe les modalités selon lesquelles le directeur et le maître d'une part, et les familles d'autre part, s'informent mutuellement des absences, les familles étant en outre tenues d'en faire connaître le motif précis, avec production dans les 48 heures, le cas échéant, d'un certificat médical.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

La directrice ou le directeur d'école signale à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables, au moins quatre demi-journées dans le mois. »

4- Règlement intérieur de l'école :

Le règlement en cours est distribué aux membres du Conseil d'école. M Sattler indique que l'équipe enseignante souhaite:

- modifier l'Article 5 et créer un nouvel article concernant les absences.

« Toute absence doit être signalée le plus rapidement possible et si possible avant l'entrée en classe. Les parents devront fournir au retour de l'enfant un mot écrit indiquant le motif précis de l'absence. Des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel. Le directeur d'école signale à l'Inspecteur d'Académie, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables, au moins quatre demi-journées dans le mois. » »

- ajouter à l'article 10 « Sauf en cas d'urgence ou pour signaler une absence », il ne faut pas déranger les enseignants.... »

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. M. Sattler souligne qu'il sera lu et commenté aux élèves dans chaque classe et qu'un papillon est à retourner « signé » à l'école par l'élève et les parents.

5- Rentrée 2009 : effectifs, organisation pédagogique, langues vivantes:

Actuellement, 97 élèves sont inscrits à l'école. 4 classes sont constituées:

1 CP-CE1: 23 élèves (16 CP – 7 CE1)

1 CE1-CE2: 25 élèves (11 CE1 – 14 CE2)

1 CM1: 22 élèves

1 CM2: 27 élèves

Cette année, le découpage des CE1 a été effectué en tenant compte de l'âge des élèves. Les plus jeunes ont été affectés en CP.

Langues vivantes: Les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement d'une langue vivante (anglais ou allemand) à raison d'1h30 par semaine (2 x 45 min). L'enseignement est assuré par 2 intervenantes extérieures.

On constate encore cette année un déséquilibre important entre l'allemand et l'anglais: 8 élèves font allemand et 55 font anglais. Il est fort possible que l'année prochaine il n'y ait plus d'enseignement de l'allemand. Seul un élève de CE2 est germaniste cette année. Tout dépendra des futurs élèves de CE2.

6- Droit d'accueil au profit des élèves:

Le droit d'accueil des élèves à l'école est aujourd'hui défini par la loi.

En cas de grève des enseignants, ce droit d'accueil s'applique selon un protocole rigoureux (un exemplaire est distribué à chaque membre du CE).

Les maires ont la responsabilité de l'organisation de ce service quand le nombre annoncé de grévistes atteint ou dépasse 25% de l'effectif enseignant de l'école.

L'inspecteur de l'Education nationale est chargé d'établir ce pourcentage et de communiquer l'information aux maires.

7- Projet d'Ecole 2007/2011: Le projet d'école pour les 2 années à venir s'intitule « *Vers des apprentissages citoyens* » il porte sur l'Education au Développement Durable.

Année scolaire 2007-2008: La gestion des déchets: limiter, trier, recycler nos déchets

Année scolaire 2008/2009: Aménagement et valorisation d'un site: l'école et son environnement

Année scolaire 2009/2010: La gestion des ressources, l'eau

Année scolaire 2010/2011: L'énergie et le réchauffement climatique

Les grands axes sont rappelés et la démarche pour l'année 2009-2010 est présentée aux membres.

- Les classes de CP/CE1 et CE1-CE2 bénéficient d'une intervention d'un animateur de la maison de la nature de Brussey.

Thème : « *L'eau source de vie* »

Finalité: Sensibiliser les élèves à l'importance de l'eau pour la vie (sous toutes ses formes).

→ 3 interventions sont prévues:

Le 1/10: Recueil des représentations initiales, jeu et vocabulaire sur l'eau, repérage des sources en eau.

Le 22/10: Sortie pour repérer les éléments en lien avec l'eau. Activités ludiques de découverte et d'observation de la faune et de la flore.

Le 17/11: Réflexion autour d'actions à mener pour protéger l'eau comme source de vie.

- CM1: Observation de la faune et de la flore du Durgeon ainsi que l'état de l'eau (septembre)

- CM2 : Le travail sur l'eau se fera surtout au 2e trimestre:

- Etats et changements d'états

- Le trajet de l'eau dans la nature

- Les différentes sources de pollution

- Les conséquences de la pollution de l'eau

→ Les visites des stations de Quincey et de Vaivre sont envisagées.

La classe de CM2 envisage un voyage scolaire au mois de juin dans le Haut Doubs (aux Longevilles Mt D'Or). Le projet est à l'étude. Le thème serait « L'eau, lieu de vie et source de vie ».

Une réunion d'information sera organisée avec les parents début février si le voyage a lieu.

8- Sécurité : exercice d'évacuation incendie, présentation du PPMS,

- **Exercice d'évacuation incendie :** L'exercice a eu lieu le 15/10/09. M. Sattler indique que:

→ L'objectif est de savoir réagir et de vérifier l'adéquation des consignes.

→ La sortie des élèves s'effectue rapidement et dans le calme. Ils se rangent devant le portail.

→ Les consignes sont respectées. Les élèves sont habitués à ce type d'exercice.

→ Les consignes ont été rappelées aux enseignants en conseil des maîtres.

- **Présentation du Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS):**

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (nuage toxique) ou humaine, qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

D'après la préfecture il n'y a aucun risque local reconnu.

Seuls des risques imprévisibles sont possibles: nuage toxique, transport de matières dangereuses (peu probable, l'école étant éloignée de la rocade ou des grands axes).

Le PPMS permet de recenser les personnes ressources (AFPS...) et les élèves nécessitant une prise en charge particulière

(élèves faisant l'objet d'un PAI par exemple). Il indique les conduites à tenir en cas de risques majeurs. Une note d'information indiquant les conduites à tenir en cas d'accident majeur sera distribuée aux familles. (Un exemplaire est distribué aux membres du conseil d'école).

Le PPMS sera présenté dans chaque classe et un exercice de simulation sera organisé au cours de l'année.

Le PPMS est adopté par le Conseil d'école.

9-Grippe A/H1N1:

Les élèves et les personnels ont été sensibilisés aux «gestes barrières»

Les dépliants «*Vous informer sur la grippe A/H1N1* » ont été distribués à tous les parents en début d'année.

M. Sattler présente les dispositions qui ont été prises au niveau de l'école:

- des distributeurs de savon liquide ainsi que des distributeurs d'essuie-mains papier sont installés dans les toilettes,
- Les poubelles sont équipées de couvercle,
- 2 Masques de base chirurgicaux ont été livrés par la municipalité,
- Des affichettes rappelant aux enfants de se laver les mains ont été apposées au-dessus des points d'eau (classes et toilettes).

La municipalité a indiqué qu'en 2010 tous les points d'eau de l'école seront équipés de la sorte.

10- Activités pédagogiques du 1^{er} trimestre:

- Intervention de l'école municipale de musique: découverte de la guitare pour la classe de CP/CE1.

- Séance de prévention routière avec un agent de la police municipale : classe de CP/CE1.

- La classe de CM1 est allée observer la faune et la flore du Durgeon ainsi que l'état de l'eau (septembre).

- Participation de l'école à la cérémonie du 11 novembre.

- Activités USEP: 3 classes (CP/CE1, CE1/CE2 et CM1) ont participé à la randonnée à Chariez le 29 septembre.

- Cycle natation: Les CE1/CE2 viennent d'achever leur cycle de 5 séances d'une heure à la piscine Caneton de Vesoul. Les CM2 débutent le leur (6 séances) jusqu'aux vacances de Noël.

Les classes de CP/CE1 et CM1 auront leur cycle au 2^e et 3^e trimestre. Les 4 classes bénéficient de l'intervention d'un MNS.

- Projet « *Un cahier et un crayon* » pour les enfants du Burkina Faso.

Il s'agit d'une collecte de matériel scolaire destiné à équiper des classes d'un des pays les plus pauvres de la planète. 27% de la population y vit avec moins de 1 euro par jour; à peine un enfant sur deux seulement est scolarisé. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la solidarité et rassemble les 4 classes de l'école.

- Dans le cadre du Festival International du Film d'Archéologie, les classes de CE1/CE2 et CM2 se sont rendues au musée Garret (octobre). L'opération s'achèvera fin novembre.

→ CE1/CE2: Film + ateliers « *Les Gallo-romains* »

→ CM2: Film + ateliers « *La préhistoire: la taille du silex* »

12- Activités périscolaires, garderie et cantine:

M. Sattler fait remarquer que la mise en place a été un peu difficile. De nombreux enfants n'étaient pas inscrits en début d'année. Les listes de la mairie ne sont pas à jour ou les familles n'informent pas le service éducation des changements ce qui est difficilement gérable au niveau de l'école.

M. Sattler demande à ce que les salles soient laissées dans un état de propreté convenable.

Cantine:

- Certains parents soulèvent des problèmes de facturation. M. Demesy se propose d'accompagner un représentant de parent au service éducation afin d'éclaircir le litige.

- Un représentant de parent fait remarquer que les écoles de la ville de Vesoul bénéficient d'un produit «bio» une fois par semaine et d'un menu « bio » une fois par mois. Or, ce n'est pas le cas pour notre école, les enfants prenant leur repas au LP Luxembourg. Est-il possible d'en faire bénéficier également les élèves du Luxembourg?

- Est-il possible que les enfants qui le souhaitent, se lavent les dents après leur repas? M. Sattler indique qu'il n'y voit pas d'objection. Mais les enfants devront être accompagnés. Ils peuvent utiliser les WC extérieurs.

13- Travaux: WC extérieurs, aménagement de la cour,

L'école remercie la municipalité pour les travaux effectués pendant les vacances: WC extérieurs, marquages au sol dans la cour et pour le remplacement du photocopieur.

En revanche, qu'en est-il :

- du projet d'aménagement de la cour: panier de basket et but de handball,
- et des prises CPL promises par M. Cordier en début d'année?

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance :



C. PERRIN

Le directeur :



D. SATTLER